

Elaboration

Pièce n°7 F – Éléments de patrimoine faisant l'objet d'une protection



Elaboration du POS	0-0	Approuvée par délibération du conseil municipal le 20 septembre 1985
Elaboration du PLU	1-0	Prescrite par délibération du conseil municipal le 31 janvier 2012 Reprise de la procédure par délibération du conseil communautaire le 19 décembre 2017 Arrêtée par délibération du conseil communautaire le 25 juin 2019 Enquête publique du 23 octobre 2019 au lundi 25 novembre 2019 inclus. Approuvée par délibération du conseil communautaire le 25 février 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020

Le Président :

PLU

DE NYOISEAU COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
SEGRÉ EN ANJOU BLEU

Elaboration

Éléments de patrimoine faisant l'objet de protections

Echelle : 1/ 10 000ème

Pièce
N°7F

Sites ou éléments protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- ensembles protégés
- bâtiments ou éléments

Entités archéologiques

- entités archéologiques connues (Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles / service de l'archéologie)

Périmètre de protection s'exerçant aux abords des Monuments historiques

- Périmètre actuellement en vigueur
- Projet de périmètre modifié : Périmètre Délimités des Abords

Elaboration du POS 0-0 Approuvée par délibération du conseil municipal le 20 septembre 1985

Elaboration du PLU 1-0 Prescrite par délibération du conseil municipal le 31 janvier 2012

Reprise de la procédure par délibération du conseil communautaire le 19 décembre 2017

Arrêtée par délibération du conseil communautaire le 25 juin 2019

Enquête publique du 23 octobre 2019 au lundi 25 novembre 2019 inclus.

Approuvée par délibération du conseil communautaire le 25 février 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020

Le Président :



Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél. 02 49 58 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

